

Comment trier ses déchets ?

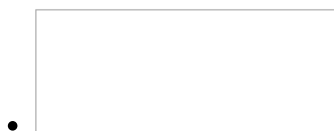
Le tri des déchets est une priorité pour la préservation de l'environnement.

Déposer ses déchets sur la voie publique est interdit et sanctionné par une amende :

- 70€ pour les déchets ménagers
- 95€ pour les déchets toxiques
- 120 € pour les déchets commerçants

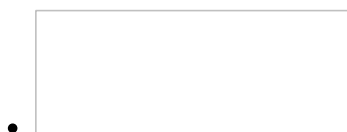
Une délibération du conseil municipal du 28/02/2006 prévoit l'application d'une redevance à l'encontre des fautifs pour l'enlèvement des déchets déposés sauvagement.

Ordures ménagères (bacs à couvercles vert foncé ou bordeaux pour les anciens bacs)



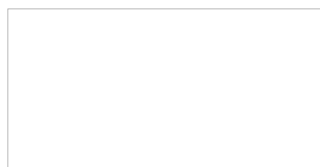
- **Ce qu'on peut mettre** : uniquement les déchets ménagers non recyclables.
- **Ce qu'il ne faut pas mettre** : déchets toxiques (peintures, piles, néons), déchets verts (pelouse, branche), appareils ménagers, déchets issus du bricolage (peinture, placoplâtre...).

Emballages, journaux, cartons, papiers (bacs à couvercle jaune)



- **Ce qu'on peut mettre** : Bouteilles et flacons en plastique avec les bouchons, boîtes métalliques, aérosols, barquettes aluminium, briques alimentaires, cartonnettes, gros cartons pliés, journaux, magazines et prospectus séparés du film plastique, papiers de bureau, pots de yaourt et de crème en plastique, barquettes en polystyrène, sacs plastique et films, enveloppes avec ou sans fenêtre
- **Ce qu'il ne faut pas mettre** : Film étirable, boîtes contenant des restes, papier gras ou souillé, couches-culottes, bouteilles en verre, objets en plastique (gobelets, vaisselle jetable, jouets...)

Le verre (petit bac ou bornes d'apport volontaire)



Le verre peut être déposé soit dans les bornes d'apport volontaire, soit dans un petit bac à verre.

Seul l'habitat pavillonnaire est doté d'une collecte du verre au porte à porte.

- **Ce qu'on peut mettre** : les bocaux et les petits pots en verre, les bouteilles sans bouchons, ni capsules, ni couvercles (jeter en vrac dans le bac sans sac plastique).
- **Ce qu'il ne faut pas mettre** : vaisselles, pot de fleurs, ampoules, miroirs et vitres.

Déchets verts (sacs en papier)



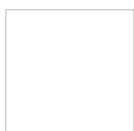
- **Ce qu'on peut mettre** : tonte, feuille, petit branchage de moins de 1,5m, fleurs coupées..., collectés en sacs ou en fagots
- **Ce qu'il ne faut pas mettre** : cagettes, objets en bois, les pots plastiques, les jardinières, les grosses branches supérieur à 6 cm de diamètre ainsi que les troncs d'arbres.

Déchets verts : vos sacs vous attendent...

Afin de limiter le gaspillage, la distribution des sacs dédiés aux déchets verts n'est désormais plus effectuée pour chaque habitation individuelle. Pour obtenir leurs sacs, les habitants doivent donc se déplacer au centre technique municipal (21, avenue Pierre Curie, bâtiment vert) sans rendez-vous, avec présentation impérative d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Distribution du lundi au jeudi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30. Le vendredi et le samedi de 9h à 11h30.

Plus d'infos au 01 41 52 48 10

Les encombrants



Les encombrants doivent être déposés sur le trottoir la veille au soir du jour de ramassage prévu.

[Prendre rendez-vous](#)

- **Les objets qui sont ramassés** : les tables, les chaises, canapés, les matelas, sommiers, le mobilier...
- **Ceux qui ne sont pas ramassés** : déchets de travaux, déchets verts, gravats, pièces automobiles, pneus, produits toxiques, pots de peinture, ordures ménagères, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques) : réfrigérateurs, lave-linge, téléviseur, ordinateur.

Objets ou vêtements à donner

L'association d'insertion professionnelle : [la Ressourcerie 2mains](#) collecte à domicile des **objets en bon état** dont vous souhaitez vous débarrasser mais qui sont encore en bon état.

Gratuit, sur RDV au 09 82 34 97 99.

34 bornes relais textiles à Sevran où mettre vos vieux vêtements, chaussures, linges de maison, maroquinerie, etc... [Voir la carte.](#)

La déchèterie

Vous pouvez y déposer à la déchèterie, chemin du Baliveau à Sevran : encombrants, DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques), gravats, déchets verts,

feraille, papiers et cartons, pneumatiques et déchets toxiques (exemple : pots de peinture,...) mais aussi emballages ménagers, journaux et magazines, vêtements, bacs en verre et bouteilles.

Plus d'infos : [Quels déchets à la déchetterie ?](#)

Déchets des professionnels

Pour des renseignements sur le service de collecte des déchets et un accès aux déchèteries pour les professionnels contactez le 0 800 10 23 13

[Régie et quotidienneté \(CTM\)](#)

Email

ctm-secretariat@ville-sevran.fr

Téléphone

[01 49 36 51 60](tel:0149365160)

Adresse

21 avenue Pierre Curie

93270 SEVRAN

France

Horaires : Du lundi au vendredi 8h à 12h et 13h30 à 17h15 Samedi 8h à 12h Standard : Lundi au vendredi 8h30 à 12h et 13h à 17h30 Samedi 8h30 à 12h.

À télécharger

[Mémo Tri : Le guide du tri](#) (.pdf - 2.65 Mo)

Contacts utiles

Si vous avez des questions sur le tri, un bac cassé, n'hésitez pas à contacter "Paris Terre d'Envol" qui gère la collecte et le tri des déchets.

Paris Terre d'Envol



* Service et appel gratuits. Disponible du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h.

<https://www.paristerresdenvol.fr>

Pour les demandes d'interventions : [Le formulaire en ligne](#)

Direction des services techniques

Service environnement

26, avenue du Général Leclerc - Sevran

Tél : 01 49 36 51 60

Fax : 01 49 36 52 02

Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h à 17h30

La ressourcerie 2mains

1-13 rue Edouard-Branly

93600 Aulnay-sous-bois

Collecte gratuite à domicile sur RDV au 09 82 34 97 99

www.ressourcerie-2mains.fr

rgba(255,255,255,1)